Valider son année + statut d'AJAC

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/04/2018** à **09:48**

Bonjour

Il y a souvent des questions sur les conditions pour valider son année et sur le statut d'AJAC qui pour information est l'acronyme pour "Ajourné autorisé à continuer".

Voici un petit topo
[img] http://img1.xooimage.com/files//e/x/exclaim-1618.gif [/img] **Je vous expose le principe en vigueur dans ma fac qui correspond à la norme mais renseignez-vous tout de même auprès de votre fac (scolarité).**

- En Licence il suffit que la moyenne des deux semestres soit d'au moins 10 pour passer. Sinon vous allez aux rattrapages; pour chaque matières on ne tient compte que de la note que vous aurez obtenu aux rattrapages même si elle s'avère plus faible que celle de la première session.

- En Master 1, dans ma fac pas de compensation si la moyenne d'un semestre est inférieure à 8 et pas de rattrapage **(à vérifier si c'est aussi le cas dans votre fac)**

- En Master 2, il n'y a pas de compensation entre les deux semestres. Cela est logique car au premier semestre ce sont des épreuves écrites et orales alors qu'au second c'est un stage et/ou un mémoire. Il faut tout valider.

Quelques mots sur le statut d'Ajac. Il permet de passer à l'année supérieure si vous n'avez validé qu'un semestre, mais pas l'année. **Vous n'allez repasser que les matières non validées des unités non validées du semestre non validé.**

Exemple fictif

UE1 : 9
Matière 1 : 10
Matière 2 : 8
Vous ne repassez que la matière 2.

UE2 : 10
Matière 3 : 12
Matière 4 : 8

Vous ne repassez rien

UE3 : 4
Matière 5 : 4
Matière 6 : 4
Vous repassez les deux matières

En résumé, vous allez tenter d'obtenir 10, en ne repassant que les matières 2 5 et 6.

[fluo]Ce raisonnement s'applique aussi pour les rattrapages. [/fluo]

On ne peut être qu'Ajac L1/L2 et L2/L3. Si une personne Ajac L1/L2 valide sa L2, mais toujours pas sa L1, elle ne passe pas en L3.**(à vérifier si c'est aussi le cas dans votre fac)**

On ne peut pas être Ajac L3/M1.
Inutile de vous dire qu'on ne peut pas non plus être Ajac M1/M2.

Maintenant parlons de quelque chose de plus positif : les mentions.
12/14 = Mention Assez Bien
14/16 = Mention Bien
16 ou + = Mention Très Bien

J'en profite également pour parler des coefficents, c'est en principe 40% pour le contrôle continu et 60 % pour le partiel. Si vous avez 11 au partiel et 9 au contrôle continu vous validez la matière avec 10.2
A l'inverse si vous avez 9 au partiel et 11 au contrôle continu, vous loupez la matière avec 9.8
Je sais que ça peut paraitre ridicule surtout quand le contrôle continu est aussi dur que le partiel, mais c'est comme ça ...
Encore une fois, à vérifier si c'est aussi le cas dans votre fac

Par **LouisDD**, le **02/04/2018** à **10:05**

Salut

Merci Isidore pour ce sujet clair qui sera j'en suis sûr un bon moyen d'informer les plus inquiets et tous ceux que ça intéresse !

A plus

Par **marianne76**, le **16/07/2018** à **14:32**

Bonjour

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Chaque faculté à son règlement qui diffère d'une fac à une autre.
Je donne un ex [citation]En Licence il suffit que la moyenne des deux semestres soit d'au moins 10 pour passer. Sinon vous allez aux rattrapages; pour chaque matières on ne tient compte que de la note que vous aurez obtenu aux rattrapages même si elle s'avère plus faible que celle de la première session. [/citation]
Dans d'autres fac on prend la meilleure des deux notes
Dans certaines facultés le statut d'AJAC n'existe plus.
Le mieux pour les étudiants c'est de demander le règlement de l'université et celui des examens

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/07/2018** à **14:52**

Bonjour

Oui vous avez raison.
Finalement, il vaudrait mieux supprimer ce sujet.
Qu'en pensez vous ?

Par **marianne76**, le **16/07/2018** à **15:05**

Non du tout
Vous avez d'ailleurs pris la précaution d'indiquer : "dans ma fac" ce qui sous entend bien que ce n'est pas partout pareil.
Je pense que pour l'essentiel beaucoup de choses se recoupent, mais il faut que les étudiants comprennent qu'il faut qu'ils se prennent un peu en main, on ne peut pas tout leur apporter.
En tant que juriste en herbe voilà un moyen de faire un peu de pratique : vérifier et lire le règlement des examens de leur faculté [smile4]

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/07/2018** à **08:12**

Bonjour

Exactement ça fera un bon exercice [smile4]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés